



### Edito du maire

Le mois de mai est considéré comme le mois du renouveau : le printemps s'annonce. Le mois de mai est un mois souvent synonyme de couleur et de joie. Je le voudrais aussi mois dédié à l'espoir. Je forme un vœu : attachons nous à respecter les hommes et les femmes tels qu'ils sont et non pas tels que nous voudrions qu'ils soient. Dans ce numéro vous découvrirez un paragraphe sur nos amis les animaux, quelques brèves sur un été qui s'annonce et tout un article sur la commission bâtiments et travaux, nous vous en souhaitons bonne lecture.



**Nos animaux domestiques**, nous les aimons, mais **nous en sommes** aussi **responsables**. Les installations renfermant des animaux (clapiers, poulaillers, pigeonniers...) doivent être maintenues constamment en bon état de propreté et d'entretien afin de ne pas incommoder nos voisins. Les aboiements intempestifs peuvent être considérés comme un trouble de voisinage ce qui occasionne souvent des conflits surtout quand les beaux jours arrivent et que

nous vivons fenêtres ouvertes, alors pour ne pas imposer ces désagréments à notre voisinage, pensons au collier anti-aboiements qui est souvent très efficace. Les chiens profitent de leur promenade pour faire leur besoins, mais qu'il est fort désagréable de marcher sur des excréments ! Donc afin de garder des **trottoirs propres** et des **jardins publics agréables** pensez à les ramasser. Des sacs sont vendus à cet effet dans toutes les grandes surfaces. L'abandon de déjection canine sur la voie publique est considéré comme une infraction par le code pénal et peut être sanctionnée par une contravention.



Il n'y a pas que les chiens qui marchent à quatre pattes, pensons y !!!



Entreprises, commerçants, artisans... Si vous souhaitez paraître sur notre prochain livret : « **ICI YATOU** » Pensez à vous faire connaître auprès de nos services Mairie : 04.74.56.43.15 ou [contact@mairie-stclairdurhone.com](mailto:contact@mairie-stclairdurhone.com)

**Opération « vacances »** : La Gendarmerie renouvelle le dispositif « opération vacances » à savoir qu'elle propose de signaler son absence à la brigade qui organisera des patrouilles vers les habitations fermées durant les périodes concernées. Pour cela, il faut se présenter à la gendarmerie pour remplir un formulaire.

### Quelques règles de civisme pendant l'été :



- les feux de végétaux sont interdits (arrêté préfectoral n° 2013-322-0020).
- l'utilisation de matériaux bruyants (tondeuses, tronçonneuses...) n'est autorisée qu'aux horaires suivants (arrêté préfectoral n° 97-5126) :
  - ✓ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
  - ✓ Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
  - ✓ Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



### Attention ADOS !

Une sortie ados est prévue **le samedi 23 mai** avec un raid multisport au grand parc de Miribel-Jonage. Au programme : **escalade, tir à l'arc, golf, vtt**.

Différents séjours pour la semaine du 20 au 24 juillet 2015 sont en préparation pour tous : maternelles, primaires, ados. Inscriptions à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015.

### Date à retenir :



**Dimanche 17 mai, foire de printemps** du Comité des fêtes à l'Espace Jean Fournet.





Le samedi 11 avril a eu lieu la fête du **Relais Assistantes Maternelles**. Cette année, une invitation à une drôle de dégustation : « A table ». Un spectacle où balai, farine, verres et chiffons font bon ménage et ça déménage ! Une création 2015 de l'association *De-Ci De-Là*. Malgré une petite averse pour rajouter de la « fantaisie » à la matinée, enfants et parents ont pu profiter de l'extérieur avec différents stands et ateliers animés par les assistantes maternelles, ainsi qu'à la « véritable » dégustation des préparations culinaires.



**Le service civique** est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme. Les missions sont indemnisées 573<sup>€</sup> net par mois. Elles peuvent être effectuées auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, Lycées...) sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine. Un engagement civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel, seuls comptent le **savoir-être** et la **motivation**.

**La Commission Bâtiments et Travaux :** Bien que de création facultative, une fois constituée la commission, le conseil municipal ne peut normalement délibérer sans en avoir préalablement recueilli l'avis, cet avis ne liant toutefois pas le conseil. La commission émet de simples avis. Ces avis sont destinés à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Cette commission est constituée pour la durée du mandat municipal. Son rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. C'est une commission d'étude et de conseil. Elle peut formuler des propositions mais ne dispose d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Le rythme des réunions n'est pas limitatif et la commission peut se réunir autant de fois que nécessaire. L'organisation de son travail dépend des projets définis par la commune. Le Maire préside cette commission. Le rapporteur est Paul Scafi, l'adjoint chargé des travaux des bâtiments. Outre le Maire (ou son premier adjoint en cas d'absence), les membres sont Françoise Serpollier, Lucie Groléat, Philippe Jacquet, William Ventoruzzo et Bernard Vilhon. Le directeur des services techniques y est associé ainsi que Michel Guillon en tant que membre extérieur. Les membres apportent leur savoir et leur expertise. Un compte rendu de chaque réunion est rédigé et transmis aux membres du conseil municipal et de la Commission. Le rapporteur dresse un état des petits travaux engagés et les interventions plus conséquentes réalisées dans l'urgence comme cela se passe lors d'intempéries sévères. Les projets de la commune sont étudiés au cas par cas et aboutissent parfois à la réalisation de travaux dans l'année. D'autres projets sont reportés à une réalisation ultérieure par ordre de priorité. Les travaux de bâtiment réalisés récemment sont :



- L'isolation des façades avec le changement de toutes les menuiseries du bâtiment hébergeant La Poste.
- Une nouvelle rampe d'accès PMR à l'école maternelle du Village.
- L'aménagement d'un poste de travail à la crèche « les Coquins d'Abord ».
- Des séparations avec des rideaux en tissus à l'école maternelle de Glay.
- L'isolation acoustique de la cantine de Glay et l'installation d'éclairages de type LED.
- La réhabilitation d'un appartement de type 3 à l'école de Glay.
- Les ventilations des appartements des gendarmeries.
- Le remplacement de la toiture d'un bâtiment de la gendarmerie.

### Editos des Elus Minoritaires

Une maison de santé, c'est quoi ? Suite au référencement en zone sensible (considérée comme désert médical) de Saint Clair du Rhône, la municipalité précédente avait travaillé sur un projet d'implantation de maison de santé, sans que celui-ci n'aboutisse. La nouvelle équipe reprend cette idée. Mais concrètement qu'est-ce qu'une maison de santé ? Quels en sont les avantages et les contraintes ? Quelle est la différence avec une maison médicale, ou encore un simple cabinet de médecins ?

De plus, aujourd'hui, l'ARS (Agence Régionale de la Santé), ne considère plus la ville comme zone sensible, alors quels sont nos besoins et nos attentes ? Devons-nous traiter ce projet à l'échelle uniquement communale ?

Ces questions, nous nous les sommes posées, et tentons de vous apporter des réponses, sur notre site internet [www.elancitoyen.com](http://www.elancitoyen.com).

**A très bientôt pour une prochaine lettre...**

**Le Maire, Olivier MERLIN.**